

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPT. — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
14 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 ^m »
10 » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »					* »	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 23 Janvier.

La majorité qui s'est prononcée dans la Chambre des députés en faveur de M. Dufaure et de ses collègues est une majorité républicaine.

En rapprochant la composition de cette majorité de la composition du Sénat, il est impossible qu'on n'éprouve pas une réelle satisfaction parmi les gens qui ne veulent que la tranquillité et le travail, et à qui demeurent étrangères les rancunes et les convoitises des politiciens de profession.

Dans la minorité, il y a des représentants qui ne sont pas des hommes avancés ou même des radicaux : ils ont pensé que le cabinet actuel n'aurait pas la main assez ferme. Quant à l'extrême gauche, on a eu la preuve par le vote qu'elle compte à peine, et que par conséquent elle ne présente aucun danger.

L'ordre du jour que la Chambre a adopté est conçu en des termes remarquables. Il faut le relire avec attention :

• La Chambre des députés, contente dans les déclarations du gouvernement et convaincue que le cabinet, désormais en possession de sa pleine liberté d'action, n'hésitera pas, après le grand acte national du 5 janvier, à donner à la majorité républicaine les satisfactions légitimes qu'elle réclame depuis longtemps au nom du pays, notamment en ce qui concerne le personnel administratif et judiciaire, passe à l'ordre du jour. »

Il y a un mot profondément juste dans cette rédaction : c'est celui de *grand acte national* appliqué aux élections sénatoriales du 5 janvier.

Où, le département du Lot et les autres départements ont accompli un *grand acte national*, en se refusant à élire UN SEUL BONAPARTISTE.

C'est là, pour le relèvement définitif de la France, une affirmation pleine d'espérances.

Dans cette grande journée de lundi, à Versailles, qu'elle a été l'attitude des députés de Cahors et de Gourdon ? Ils n'ont trouvé rien à dire, rien à voter. La France laborieuse était là, attendant avec anxiété une résolution qui doit exercer une grande influence sur les affaires commerciales. Ces Messieurs..... se sont absentés.

Voici le texte du discours prononcé le 20 janvier par M. Dufaure à la Chambre des députés :

M. Dufaure, garde des sceaux, président du conseil. — Je dois d'abord remercier l'honorable M. Sénard des paroles par lesquelles il a commencé son interpellation. Elles ont été un éloge de la conduite du Gouvernement pendant l'année qui vient de s'écouler. Cet éloge a du prix, prononcé devant la Chambre par le représentant d'un des groupes importants qui la composent.

Je ne veux pas rechercher si cet éloge n'a pas été contesté, si, sur quelques points, notre politique n'a pas été attaquée.

Je veux l'oublier et me renfermer dans l'interpellation elle-même, qui peut avoir des conséquences assez graves pour que le débat y reste concentré.

Il est question de cette nombreuse partie de l'administration publique qui est placée sous nos ordres et qui étend l'action du Gouvernement sur toutes les parties de la France.

On nous demande ce que nous pensons de ces fonctionnaires, s'ils ne doivent pas être en parfaite harmonie par leurs pensées et par leurs actes avec le gouvernement républicain. Si nous croyons que jusqu'à présent, par leur passé et par les garanties qu'ils offrent pour l'avenir, ils donnent satisfaction au besoin pressant, urgent, d'avoir une administration entièrement conforme au Gouvernement lui-même.

Je désire d'abord m'expliquer en quelques mots sur le motif pour lequel cette question s'engage dès l'ouverture de la session.

Le Gouvernement est de ceux qui ont considéré l'élection du 5 janvier comme un acte important qui consolide définitivement la République. (Très bien ! très bien !)

Nous l'avons préparé avec réflexion pendant une année — non par cette préparation vulgaire et quelquefois coupable à laquelle quelques gouvernements se sont livrés. (Très bien ! très bien !) — mais par une administration régulière donnant des garanties à tous les droits pour la conduite du Gouvernement à l'intérieur et à l'extérieur. (Très bien ! très bien !)

Vous en connaissez le résultat. Je n'attribue pas à ces élections les conséquences que, dans certains écrits et même dans quelques groupes, on a voulu leur attribuer ; elles consacrent nos institutions constitutionnelles, loin d'y déroger ; en apportant un esprit nouveau dans un des grands corps de l'Etat, elles confirment l'établissement du Gouvernement républicain.

Où, il est certain que, formé des débris de l'Assemblée nationale, composé en majorité de ceux qui, en 1873, avaient tenté de substituer à la République provisoirement proclamée, une monarchie écartée de la France depuis 43 ans, le Sénat inspirait une méfiance populaire qui rendait ses votes suspects et lui enlevait son autorité de corps modérateur et pondérateur.

Le 5 janvier, en changeant, par un choix éclairé, la majorité du Sénat, l'a faite ce qu'est la majorité de la Chambre républicaine, conformément à nos institutions de 1875.

Voilà un grand résultat. Les deux pouvoirs législatifs désormais d'accord avec le Gouvernement pourront mettre sérieusement en pratique les institutions constitutionnelles.

On me demande qu'elle doit être la conséquence de ce fait, relativement aux choix des fonctionnaires ? La conséquence, c'est que nous sommes plus forts que jamais pour leur demander d'avoir une conduite conforme à l'esprit des pouvoirs publics. Personne ne peut plus s'autoriser de la pensée d'une des deux Chambres pour n'être pas complètement d'accord avec nous ; rien de pareil n'existe plus.

Les fonctionnaires qui nous entendent doivent être animés de l'esprit qui, seul, peut faire vivre nos institutions.

Voilà le grand changement qui s'est opéré. Nous chercherons à l'introduire dans toutes les parties de l'administration. Notre résolution très arrêtée est d'exiger que les fonctionnaires la traduisent comme nous, dans leurs actes et dans leurs paroles. Voilà la résolution que nous avons prise et que nous suivrons.

Qu'avons-nous fait relativement aux fonctionnaires jusqu'à présent ? Est-il vrai que nous ayons été trop respectueux des services rendus, même de ceux rendus à d'autres gouvernements bien différents du nôtre ? Non ? cela n'est pas exact.

Arrivés au pouvoir après une lutte violente, qui avait constitué une sorte de guerre civile à l'occasion des élections ; nous avons compris que beaucoup de fonctionnaires, même la magistrature, dont je me suis toujours efforcé d'écartier l'esprit poli-

tique, avaient pu oublier les règles prescrites et devenir des hommes de parti.

Qu'ai-je fait ? M. Sénard a dit que j'aurais dû chercher des renseignements.

Mais je n'ai voulu m'en rapporter qu'à des documents écrits, émanés de fonctionnaires eux-mêmes pendant la période dont je parle. (Mouvements divers.) Par leurs rapports, j'ai vu leurs relations avec le gouvernement précédent. J'en ai trouvé qui ont été des instruments passifs et dociles ; d'autres avaient été animés de son esprit belliqueux ; d'autres enfin qui, soit pour les poursuites, soit pour les nominations, avaient résisté aux ordres excessifs qu'ils recevaient. Devais-je être également sévère pour tous ? Non.

Parmi les procureurs généraux, j'en ai trouvé cinq qui devaient, à mon avis, être révoqués simplement ; ils l'ont été. Deux autres, dont les fautes étaient plus légères, ont été déplacés avec une diminution de traitement. J'ai agi de même pour les procureurs de la République et leurs substitués.

Pour les juges de paix, j'en ai déplacé 168, révoqué 177. Je n'étais pas ces chiffres avec plaisir. Il y a des actes qui m'ont coûté. Je n'en ai faits que pour obéir au devoir. Voilà quelle a été ma conduite vis-à-vis des fonctionnaires placés sous mes ordres.

Je n'ai jamais dit, et notre déclaration n'a pas dit que l'œuvre fût terminée. Non, l'élection du 5 janvier, la constitution d'une majorité républicaine dans le Sénat, la conformité d'opinions établie entre les pouvoirs publics, me prescrivait d'être plus sévère ; (Très-bien ! très-bien ! au centre,) plus sévère pour le passé quand je découvrirai des fautes ; plus sévère pour l'avenir.

Mais je tiendrai compte des services rendus, non pas de ceux dont a parlé M. Sénard, mais quand des magistrats depuis vingt-six, vingt-huit ans en fonctions, auront été un jour, entraînés par la pression de leurs supérieurs, puis-je les traiter comme des fonctionnaires nommés de la veille, sans antécédents, sans aucun droit de retraite ? Si parfois ma main a été trop douce, cherchez-en le motif ; vous le trouverez et je suis sûr que vous l'approuverez.

Mais hors de là, nous n'admettons pas qu'un fonctionnaire soit l'ennemi du Gouvernement qu'il sert. (Très bien ! très-bien !) Par « ennemi déclaré » nous entendons « ennemi certain. »

M. Sénard nous conseille de réunir les députés, les sénateurs de chaque département (interruptions), vos murmures font ma réponse. Je puis écouter vos plaintes ; mais c'est à moi d'agir et vous entendez m'en laisser la responsabilité. (Très-bien ! très-bien !)

M. Sénard m'a demandé de déclarer que je m'appropriais les sentiments qu'il a exprimés.

Où, je me les approprie volontiers et je les traduirai en actes quand l'occasion s'en présentera ; personne plus que moi n'est attaché au gouvernement de la République.

Je ne cherche qu'à le faire respecter. Souvenez-vous que si, il y a huit ans, la République a été proclamée à la tribune de l'Assemblée nationale, c'est alors que mes amis et moi, — et parmi eux l'éminent président de cette Assemblée — nous l'avons proclamée les premiers, en demandant que M. Thiers en fût déclaré président.

Nous n'avons pas prêté serment ce jour-là, mais nous avons pris envers nous-mêmes et envers le pays l'engagement solennel d'être fidèles à ce gouvernement que nous venions de proclamer au milieu de si graves événements.

Depuis, nous avons assisté à toutes les phases qu'il a subies, nous y avons pris une part modeste mais ferme, et nous n'avons pas un instant hésité. (Approbatons au centre et à gauche.)

Je demande que la dernière épreuve qu'il doit subir, le renouvellement du pouvoir exécutif en 1880, se passe avec autant de calme et de fermeté que celle du 5 janvier, et si je suis encore de ce monde, personne n'y applaudira d'un cœur plus ardent que moi. (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

REVUE DES JOURNAUX

La Presse et le vote du 20 Janvier.

On lit dans le principal organe de la majorité, le *National* :

La campagne dirigée contre le ministère par l'extrême gauche et l'Union républicaine a eu pour résultat de classer les partis, et d'en finir avec ce qu'on appelait improprement l'union des gauches, qui n'en était que la confusion.

Le différend est vidé. Nous avons un gouvernement, fort de la majorité des députés républicains, de l'unanimité du Sénat et de la sympathie du pays.

C'est assez, et ce n'est pas à tirer sur les blessés que nous voulons employer les premières heures qui suivent la victoire.

D'autres soins s'imposent aux républicains modérés, mais en même temps très fermes, parmi lesquels nous tenons à honneur de compter.

Nous avons le devoir de nous tourner vers le gouvernement et de lui faire dire franchement combien il serait ingrat et coupable, s'il dédaignait d'user de la grande force mise entre ses mains par la généreuse confiance de nos amis de la Chambre. Certes, devant l'attaque, nous aurions considéré comme une indigne faiblesse des concessions qui eussent pu paraître arrachées à un sentiment d'intérêt personnel ; mais, aujourd'hui, nous croyons que le cabinet doit étonner ses adversaires par la vigueur de son action et la hardiesse de ses réformes.

C'est nous, ses amis, les modérés, qui lui demandons de ne plus tolérer, un jour de plus, l'hostilité de subalternes, dont l'influence, beaucoup plus immédiate et beaucoup plus sensible que celle des ministres, s'exerce contre le gouvernement qu'ils ont mission de défendre et contre les populations coupables de sympathies pour la République.

La France est peu satisfaite. Elle tient le même langage que le *Rappel* et l'*Evénement* dont nous avons fait connaître l'opinion, d'après une dépêche, et qui considèrent le vote en faveur du cabinet comme un simple sursis. Voici la conclusion de la France :

Le succès du ministère n'est qu'un sursis, à moins que, dès aujourd'hui, le cabinet ne se donne résolument pour programme et pour tâche de tout faire pour reconstituer l'union des quatre gauches dont il a eu le malheur de causer la rupture.

Autrement qu'arrivera-t-il ? Il arrivera que le cabinet sera constamment à la merci d'une majorité accidentelle de coalition, composée de mécontents de la gauche et des manœuvriers de la droite, qui, ces derniers, se sont abstenus au nombre de plus de cent.

On lit dans la *République française* :

Succès oblige, aussi bien que noblesse, et nous sommes certains que l'heureux cabinet Dufaure, même après le regain de confiance que le Sénat s'appête à lui prodiguer, travaillera bientôt à contenter la bonne et patiente nation française. Si quelque point d'honneur empêchait nos ministres de déférer au sentiment public avant le tournoi parlementaire du 20 janvier, nous avons lieu de croire qu'ils mettront une certaine coquetterie à nous donner, dans les limites de leurs départements respectifs, plus qu'ils n'ont promis.

C'est à ce prix qu'ils garderont et la majorité dans les Chambres, et l'appui cordial de la presse, et la respectueuse sympathie de notre maître à tous, le pays.

Les journaux de l'opposition triomphent de la désunion momentanée des gauches. Le *Soleil*

expose le fait avec modération :

Un fait important se dégage de la séance du 20 janvier, c'est qu'il y a eu cette fois, sur une question de premier ordre, sur une question de programme, sur une question de conduite, sur une question de cabinet, une scission officielle dans la gauche.

Il y a là le germe de luttes parlementaires futures, depuis longtemps prévues et prédites, entre les vainqueurs du 20 février, du 14 octobre et du 5 janvier.

* * *

Paris-Journal espère que le charme est rompu :

Mais qu'on ne s'y trompe pas! le charme est rompu. Il faudra au moins un an de sagesse aux républicains, si par impossible ils en étaient capables, pour effacer l'impression des égarements auxquels ils se livrent depuis qu'ils sont les maîtres dans les deux Chambres, pour regagner le terrain qu'ils ont si gratuitement perdu en quelques jours.

Ils ne sont pas allés cette fois jusqu'au bout de leur folie, mais ils ont fortement compromis le brevet de sagesse qu'ils s'étaient décerné, et devant lequel beaucoup de gens s'inclinaient complaisamment.

* * *

Le *Figaro*, comme *Paris-Journal*, comme le *Soleil*, espère que la désunion des gauches sera durable.

* * *

On lit dans le *Temps* :

Le vote de confiance sera un grand soulagement pour tout le monde; on peut ajouter, sans se montrer trop optimiste, que la satisfaction du pays ne sera pas troublée par le regret que lui causerait toute sérieuse atteinte portée à l'union des gauches.

Le débat offre ceci d'exceptionnel, dans l'histoire des crises parlementaires, qu'il révèle plutôt des nuances d'impressions que de véritables dissidences de doctrine entre les groupes que le scrutin a momentanément séparés. L'union républicaine, la gauche et le centre gauche ont en réalité un objectif commun en matière de personnel administratif et judiciaire; tous désirent que ce personnel soit en harmonie avec la République qu'il sert et qu'il ne saurait faire respecter aux autres s'il ne commence par la respecter lui-même. Dans quelle mesure le cabinet actuel est-il disposé à réaliser ce vœu légitime, tel est au fond le seul point sur lequel on a différé, les uns désespérant trop vite de l'épreuve les autres ayant confiance dans ses prochains résultats. C'est à ces derniers, nous l'avons toujours pensé, que le cabinet donnera raison par ses actes, et il retrouvera alors à ses côtés ceux que des prévisions chagrines, des appréhensions hâtives en ont trop promptement éloignés.

* * *

Le *Constitutionnel* croit que les vaincus ont de sages intentions :

Les vaincus, dit-il, ne manqueront pas de reconnaître et de s'avouer qu'il n'y avait vraiment pas lieu, dans les circonstances présentes, de renverser, même de fonder un cabinet si largement enguirlandé par eux pendant le cours paisible de quatorze mois. C'était une mauvaise querelle que l'on cherchait à ce cabinet, auquel de la sorte on ménageait l'avantage de la faveur et des vœux du public.

On lit dans le *Français* :

L'attitude de M. Gambetta, au cours de la séance était intéressante à observer. Il ne donnait aucune marque d'approbation aux orateurs et semblait mécontent de tout le monde. Bien qu'il ait voté avec la minorité, on peut se demander s'il aurait été heureux de la chute du ministère. Il est très-permis d'en douter.

* * *

Tous les journaux anglais expriment la plus grande satisfaction :

Le *Times* félicite la nation et le ministère de la victoire remportée par le bon sens sur la passion. « Les républicains français apprendront ainsi, dit ce journal, que le premier devoir d'un parti parlementaire est de savoir n'accepter que ce qu'on peut acquiescer sans menaces pour la paix publique et qu'il ne faut pas insister sur des demandes conduisant à des conflits dangereux. Ils auront également appris à connaître, par la pratique, la vérité de cette maxime : *Le compromis est l'âme de la politique.* »

Le *Standard* exprime les mêmes sentiments.

Aux yeux du *Morning-Post*, une véritable et importante leçon se dégage du résultat des débats, résultat qui prouve combien la France a gagné en sagesse politique.

D'après le *Daily-News*, la raison, la modération et le bon sens se sont efficacement opposés à des exigences extrêmes.

Nous trouvons dans le *National* l'article suivant, qui envisage la situation sous son vrai jour. Ces observations sont d'autant plus intéressantes qu'elles émanent du journal de M. de Marcère, ministre de l'intérieur. Bien qu'elles aient été présentées avant le vote de confiance du 20, nous croyons devoir les signaler à l'attention de nos lecteurs :

Il convient d'envisager la situation en face et de mettre en lumière ce qu'il y a au fond de ce prétendu malentendu qui divise, à la grande stupéfaction du Pays, les pouvoirs publics dont on nous avait promis l'entente parfaite et l'union féconde.

Deux politiques sont en présence.

L'une provient de M. Thiers. Nous lui devons l'établissement de la République, le recrutement progressif du parti républicain dans les masses profondes des plébéiens, le relèvement du Pays. C'est la politique de la persuasion, du prosélytisme, de la fermeté sans violence, de la conquête lente mais assurée des cœurs et des esprits.

Cette politique, dont les résultats font à cette heure l'étonnement et l'admiration du monde, le cabinet actuel la continuée, d'un esprit plus libre et plus démocratique, d'une main plus ferme et moins douce aux récalcitrants. Il ne s'est refusé à aucun progrès. Il a pris même l'initiative des réformes dont la réalisation lui semblait légitime. Il a été réparateur et entend être réformateur. Mais il n'est pas révolutionnaire. Il n'imagine pas qu'on élève l'opinion comme une redoute, au pas de charge. Il ne déclame pas, il ne s'adresse pas qu'aux passions. Il ne croit pas aux changements à vue, aux transformations subites, en usage dans les fêtes. Il ne veut ni opprimer, ni persécuter, même pour le bon motif. Il a la charge, — par l'administration — des intérêts matériels et moraux, intérieurs et extérieurs d'un peuple de trente-six millions d'hommes,

et il ne se croit pas le droit de compromettre, en cédant à ses propres entraînements ou à ceux d'impulsifs irresponsables, la grande œuvre commencée en 1871 et poursuivie au milieu d'épreuves si redoutables pendant huit années.

L'autre politique est plus dogmatique. Servie par des hommes ardents, nourrie des souvenirs des jours héroïques du parti républicain, elle pratique volontiers la conversion à la façon des dragons de S. M. Louis XIV. Elle baptise ou assomme. Elle vous impose sa foi tout entière et vous déclare renégat et relaps, si vous manquez à un détail de son culte. Le temps est pour elle une quantité négligeable. Les nécessités, les intérêts, les fatalités, les traditions, elle n'en veut pas tenir compte. Elle a l'aveuglement des martyrs et l'implacable dureté des inquisiteurs. Elle va, poussant devant elle les timides et les hésitants, les écrasant de son éloquence entraînée. Tout ou rien. Voilà sa devise.

Les hommes qui représentent cette politique dans la Chambre des députés croient que l'heure a sonné pour eux et, l'espoir redoublant leur énergie, ils ont réussi, ces jours derniers, à émuovoir, avec un prétexte bien choisi, les justes susceptibilités de la majorité républicaine. Mais ce serait une parfaite illusion de s'imaginer que, le prétexte enlevé, ces entreprenants personnages renonceraient à s'emparer de la direction du pays.

Quoi que fassent les républicains modérés et progressifs, ils ne seront jamais aux yeux de cette fraction de la Chambre, que les indignes représentants de la foi révolutionnaire. Aucune concession et, disons le mot, aucune platitude ne désarmeraient ces honnêtes sectaires.

Qu'on change demain les ministres actuels, qu'on les remplace par Pierre ou par Paul, sous prétexte d'infuser du sang plus jeune et plus chaud dans les veines du cabinet, le nouveau conseil ne trouvera pas grâce devant eux. Le moindre incident, le plus petit gratte-papier oublié en fonctions, sera l'occasion, de la part de ces politiques, d'une crise ministérielle.

Toute la question est donc de savoir si la majorité des députés républicains, si les hommes qui, pendant sept ans, ont si bravement et si heureusement suivi la ligne tracée par M. Thiers, faisant face à la fois aux révolutionnaires de droite et d'extrême gauche, sont disposés à se laisser conduire désormais, par les groupes des intransigeants ou des radicaux.

La question du personnel, nous le répétons, est un prétexte et un mauvais prétexte, car tout le monde, dans les réunions parlementaires, sait que cette question est moralement résolue et que le cabinet n'épargnera pas les coupables.

Ce qui se débatta lundi, c'est la question de savoir si le pays est las des modérés et si la direction des affaires, réelle ou occulte, doit définitivement passer aux mains des radicaux.

Rien de plus, rien de moins.

Mais alors, nous demandons que nos amis ne contribuent pas, par une attitude effacée, à laisser subsister l'équivoque qui permet seule à la nation de prendre le change sur les événements qui se préparent.

Logiquement, honnêtement, qu'ils laissent le pouvoir à ceux qui se croient en mesure de l'exercer mieux qu'eux pour le bien du pays.

Et comme M. Gambetta est le seul homme en position de gouverner avec l'extrême gauche, comme il est homme de gouvernement, qu'il a une grande puissance, que seul, peut-être, il est en état de contenir dans les limites d'une raison relative les illuminés pour lesquels son journal réclame, depuis deux jours, le partage du pouvoir, qu'il se charge de leur direction.

En dehors de cette solution ou d'un vote de confiance donné au gouvernement, il n'y a rien,

sinon des déceptions nouvelles, des crises à bref délai, la prolongation d'une équivoque périlleuse et la déchéance morale d'un parti qui avait su inspirer confiance à la France et à l'Europe, par sa sagesse, sa fermeté et sa modération.

HECTOR PESSARD.

INFORMATIONS

L'inauguration du monument élevé à la mémoire de Berryer dans la salle des Pas-Perdus, au Palais de Justice, a eu lieu lundi à midi. Les représentants les plus distingués de la magistrature et du barreau, une députation de l'Académie française, plusieurs membres du conseil d'Etat, une délégation du collège de Juilly, avaient tenu à rendre honneur à l'illustre avocat et au grand défenseur du droit, de la liberté et de la monarchie.

Deux mille personnes environ se pressaient dans l'immense salle des Pas-perdus. Au pied de la statue des places d'honneur avaient été réservées pour la famille de Berryer, composée de M. Henri Berryer, petit-fils; M. et M^{me} Ludovic Berryer; MM. Hippolyte Berryer et Georges Berryer. Le vice-président du conseil d'Etat, le préfet de la Seine, M. Vergniaud, représentant le préfet de police, le sculpteur Chapu, auteur de la statue, étaient au premier rang avec les membres du conseil de l'ordre des avocats. M. Gambetta est venu en robe.

Parmi les bâtonniers de province, on remarquait MM. Lucien Bran, ancien bâtonnier de Lyon; Ferdinand Boyer de Nîmes; Ninard, de Limoges; Tayet, de Rouen; Bellanger, d'Angers; Arnaud-Lamenardière, de Poitiers; Tiphaine, de Caen; Mouroux, d'Orléans; Gontay, de Lyon; Massoni, de Bastia; et Dubois, de Montpellier. MM. Mercier, premier président à la cour de Cassation; de Raynal, procureur général, et Benoit, avocat général à la même cour; Imgard de Lefemberg, procureur général, et Delise, procureur de la République, étaient également présents.

Près de la statue se trouve une bannière rouge, chamarrée d'or, portant cette inscription: *Témoignage de reconnaissance, les compagnons passants charpentiers du devoir.*

A midi cinq minutes, M. le baron de Larcy, président du comité, annonce que, par suite de l'indisposition de M. le duc de Noailles, il prie M. le chancelier de l'Académie française de vouloir bien lire le discours du délégué de l'Académie. M. Camille Rousset lit au milieu des applaudissements.

M. le baron de Larcy lit ensuite son discours d'une voix ferme, souvent interrompu par de chaleureux applaudissements, venant de tous les points de la salle.

Puis M^e Nicolet, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, au nom du barreau français, prend la parole.

L'assemblée s'est séparée ensuite.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

23 janvier 1879. (25)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST GAPENDU.

VIII

LE VENT DU DÉSERT.

Mais malheur à ceux que le *khamsin* surprend au milieu des sables! Rien alors ne peut prémunir contre ses effets. Il roule dans ses tourbillons des colonnes mortelles, et souvant le sable est fouetté avec une telle violence, que chaque grain flagellant le visage et les mains, perce la peau et fait jaillir le sang (1).

« A cheval! à cheval! » avait crié Abou'l-Abbas effrayé par l'approche du phénomène.

En un clin d'œil les Maronites, comprenant le danger, furent prêts et en selle. Henri, bien que récemment arrivé en Syrie, connaissait les effets du *khamsin*, et il se hâta de quitter l'oasis. Tous partirent au galop, fuyant l'ouragan, se dirigeant vers le

nord-est, dans l'espoir d'atteindre la montagne avant que le funeste fléau ne se fût abattu sur eux.

Les chevaux arabes, surexcités et comprenant le péril, couraient avec une rapidité merveilleuse, mais le *khamsin* courait plus fort et plus vite encore.

Le ciel avait pris des teintes sanglantes; les arbres de l'oasis des *Puits de Salomon* ne paraissaient plus au loin, derrière les cavaliers, que comme des silhouettes plus sombres, dans une atmosphère grisâtre. L'odorat était frappé d'une odeur de terre semblable à celle qui se développe au début d'un orage après une longue sécheresse.

Henri et ses compagnons, sans subir encore les rafales dévastatrices, en ressentait déjà les pernicieux effets précurseurs. La poussière impalpable que le *khamsin* chassait devant lui provoquait la toux et l'éternement, fatiguait le gosier, desséchait la bouche, abourdisait la tête et possédait au sommeil.

(1) En 1848, plus de quarante mille pèlerins musulmans allant à la Mecque étaient campés dans le désert lorsque le *khamsin* se déclata tout à coup. Les tentes furent déchirées, emportées, jetées au loin, beaucoup de voyageurs furent tués sur le coup et tombèrent frappés d'apoplexie. D'autres étouffés par le sable et par la poussière impalpable, présentèrent bientôt les symptômes cholériques les plus alarmants. Un grand nombre furent frappés de céciété: ils avaient les yeux brûlés par le sable. Un tiers au plus parvint à échapper, et affolés par la terreur ils s'empresèrent d'offrir un sacrifice à Allah pour désarmer sa colère.

(Note de l'Auteur.)

Les chevaux, subissant la même influence, respiraient avec peine, soufflaient bruyamment, ralentissaient leurs allures et leurs pieds légers semblaient alourdis.

Bientôt une première rafale, terrible, effrayante, souleva les burnous et fit courber les cavaliers sur leurs selles aux doubles pommeaux...

Abou'l-Abbas jeta autour de lui un regard désolé. Pas un abri ne s'offrait à sa vue, et les montagnes étaient distantes encore plus de deux lieues. La mort venait, et il ne pouvait rien pour la combattre.

Henri, épuisé déjà par sa blessure, se soutenait à peine, et un miracle d'énergie l'empêchait seul de rouler sur le sable, qui se soulevait déjà en tourbillons menaçants. Bientôt ces tourbillons, colonnes opaques aux teintes jaunes et cuivrées, se convertirent en nuages, et la vue fut obstruée, tandis que la respiration faisait défaut.

Les chevaux, tremblants et affolés, refusèrent d'avancer.

S'arrétant ensemble, ils se roidirent sur leurs jarrets, et les cavaliers les sentirent frémir sous eux. Les pauvres bêtes, épuisées, étouffées par la poussière et par le sable, étaient incapables de continuer leur course.

Le *khamsin* éclatait alors dans toute sa fureur. On ne voyait pas à trois pas de distance; l'atmosphère était chargée de poussière et de sable, et le vent brûlant apportait ses rafales embrasées et mortelles.

Abou'l-Abbas poussait des rugissements de colère. Lui, l'homme de la lutte, il se sentait impuissant à lutter! Deux Maronites, frappés d'apoplexie, venaient de rouler à terre, et leurs chevaux, débarrassés du poids de leurs cavaliers, se sentant plus lé-

gers, prirent le galop. Cet incident sembla vouloir sauver les malheureux. Les autres chevaux, excités par la vue de leur camarades, reprirent une allure vive et on se rapprocha encore des montagnes; mais le vent redoublait de fureur, la respiration devenait impossible... la lutte ne pouvait continuer...

Trois autres Maronites tombèrent comme étaient tombés les deux premiers, pour ne plus se relever. La petite troupe, composée d'abord de quatorze cavaliers, était réduite à huit. Henri roulait sur sa selle, menaçant à chaque secousse de perdre les étriers. Ne plus fuir c'était mourir.

Le sable obscurcissait l'air au point que la nuit était complète. On ne voyait plus rien, on ne distinguait rien. Des ténèbres opaques rendaient la direction de plus en plus impossible à suivre.

Les chevaux s'étaient arrêtés de nouveau, et deux d'entre eux venaient de s'abatre sous leurs cavaliers.

Le sable formait çà et là des montagnes mobiles, s'élevant, s'abaissant, se déroulant et se réédifiant ensuite, menaçant de tout entraîner dans leurs flots dévastateurs.

C'était un spectacle inouï, fantastique, qu'aucune imagination ne saurait inventer, qu'il faut avoir vu pour le comprendre dans toute son horreur, près duquel nos trombes d'Europe qui désolent une vallée, renversent des fabriques et déchirent des toitures, ne sont que des souffles bons à détruire des jouets d'enfant.

(A suivre.)

On sait que Berryer avait fait ses études à Juilly, de 1797 à 1806, sous la direction des oratoriens. Le R. P. Pétot, supérieur de l'Oratoire, avec le P. Lesœur et le P. Théodat, directeur de Juilly, conduisaient une députation de jeunes élèves du collège.

L'association amicale des anciens élèves de Juilly avait envoyé aussi une députation présidée par M. de Parieu, sénateur, composée de MM. Clapier, ancien député; Lavallée, de la Cour des comptes, et de MM. Hamel, Engelhard ministre plénipotentiaire; Kiggen et Barre, membres du bureau du comité.

L'amiral Touchard est mort. Il était né le 21 juillet 1810.

Entré au service en 1826, aspirant en 1827, enseigne en 1832, lieutenant de vaisseau en 1839 et choisi à cette même époque comme aide de camp par le prince de Joinville, nous le trouvons contre-amiral en 1850. En 1861, on lui confia le commandement de la station française du Levant.

Il devint ensuite successivement président de la commission d'artillerie au ministère de la marine, membre du conseil d'amirauté. Il fut promu vice amiral en 1864.

L'amiral Touchard était grand-officier de la Légion d'honneur depuis 1869.

Sa mort sera un deuil pour la marine française, qui rendait hommage à sa haute compétence. On lui doit des ouvrages spéciaux très remarquables et relatifs à la navigation et aux navires.

L'amiral Touchard fut élu député dans le 8^e arrondissement le 14 octobre 1877.

Voici le texte de la lettre que M. l'amiral Touchard a adressée, avant de mourir, au président de la Chambre des députés.

Monsieur le président,

Au moment où vous lirez cette lettre, je ne serai plus.

Veuillez transmettre à mes collègues, à tous mes collègues, mon suprême adieu.

Nouveau venu dans le Parlement, je n'apportais au milieu d'eux ni passion, ni rancune contre les hommes; je n'y apportais que des sentiments de paix et de conciliation, tout en gardant pour la monarchie libérale et constitutionnelle un inébranlable attachement.

Quoiqu'il en soit, je ne puis plus que faire des vœux, les vœux les plus ardents pour la paix intérieure de mon pays, pour son bonheur, pour sa prospérité.

Veuillez agréer, monsieur le président, le suprême hommage de mon respect.

Vice-amiral TOUCHARD, député de la Seine.

Une dépêche de Vienne, en date du 19 janvier, annonce qu'une convention commerciale, sur la base de la nation la plus favorisée, a été signée le jour-même entre la France et l'Autriche-Hongrie.

Ce résultat démontre combien étaient inexactes les allégations de certains journaux qui accusaient M. Waddington, d'avoir favorisé, par son inaction, la dénonciation des traités qui réglaient nos rapports avec l'Autriche. On allait jusqu'à dire que notre ministre des affaires étrangères avait accepté avec empressement le non renouvellement de ces traités, dans l'intérêt de sa famille, qui exploite des filatures de coton dans la Seine-Inférieure.

CHRONIQUE LOCALE

L'Annuaire du Lot est en préparation, et paraîtra à l'époque ordinaire avec les derniers renseignements. Tout le volume, c'est-à-dire plus de 400 pages, est consacré au département du Lot. C'est l'Annuaire officiel. Nous engageons les commerçants et industriels qui voudraient faire recommander leurs maisons à nous adresser leurs annonces d'ici fin janvier.

Par décret du Président de la République en date du 18 janvier 1879, M. Strohl est nommé lieutenant-colonel au 7^e régiment de ligne, à Cahors.

M. Pochat, capitaine adjudant-major au 7^e de ligne, est mort hier au soir, subitement.

Sur le désir manifesté par ses compagnons

d'armes, les Frères de la doctrine chrétienne, toujours prêts à tous les dévouements, ont veillé avec eux le corps du capitaine.

La commission instituée dans le département du Lot pour examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, tiendra sa première session de 1879 à l'Hôtel-de-Ville, aux époques déterminées ci-après, savoir :

1^o ASPIRANTES.

Brevet obligatoire, le lundi 24 mars, à 7 h. 1/2 du matin.

Brevet facultatif, le jeudi 27 mars, à 7 h. 1/2 du matin.

2^o ASPIRANTS.

Brevet obligatoire, le lundi 31 mars, à 7 h. 1/2 du matin.

Brevet facultatif, le jeudi 3 avril, à 7 h. 1/2 du matin.

Chaque candidat devra se faire inscrire dans les bureaux de M. l'Inspecteur d'Académie, à Cahors, au moins quinze jours avant l'ouverture de la session.

Il déposera, en réclamant son inscription :

1^o Son acte de naissance constatant qu'il a atteint l'âge de 18 ans révolus ;

2^o La déclaration qu'il ne s'est présenté devant aucune commission d'examen dans l'intervalle des quatre mois qui précèdent la session ;

3^o L'indication, s'il y a lieu, de celles des matières comprises dans la deuxième partie de l'article 23 de la loi du 15 mars 1840, sur lesquelles il demande à être interrogé.

MINISTÈRE DES FINANCES

Direction générale des manufactures de l'Etat.

Les jeunes gens qui désirent entrer en qualité de surnuméraires dans l'administration des manufactures de l'Etat, sont prévenus que le jeudi 17 avril prochain, il sera ouvert un concours pour le recrutement du personnel de la culture du tabac (2^e série). Pour prendre part à ce concours, ils doivent se faire inscrire avant le 30 mars, dans l'une des manufactures de tabac ci-après désignées :

Bordeaux, Châteauroux, Dieppe, Dijon, le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Riom, Tonneins, Toulouse.

Les inscriptions seront également reçues par tous les autres chefs de service de l'administration, près de qui les candidats pourront d'ailleurs prendre connaissance du programme. Ils auront alors à faire connaître, dans leur demande d'inscription, la manufacture qu'ils auront choisie comme centre d'examen.

Théâtre de Cahors

Spectacle de Jeudi 23 janvier 1879.

Pour les débuts de Mlle Carolus ALLIÉ.

Première Chanteuse.

La Périochole

Opérette en 3 actes, musique d'Offenbach.

On commencera par

La consigne est de ronfler.

Vaudeville en 1 acte.

Rideau à 7 h. 3/4.

Pour la chronique locale, A. Layout

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Paris, 21 janvier, 11 h. soir.

A l'issue de la séance du Sénat, le bureau de la gauche républicaine du Sénat s'est réuni aux bureaux de l'Union républicaine et du centre gauche. Les trois bureaux ont adopté à l'unanimité l'avis qu'une interpellation était superflue. Ils ont décidé que cette décision serait communiquée à M. Dufaure par les présidents des trois groupes.

M. Dufaure a répondu qu'il était peut-être préférable que le débat sur la politique du cabinet fût également engagé au Sénat, mais que devant les objections présentées il n'insistait pas.

En conséquence il n'y aura aucune interpellation au Sénat, de la part des trois gros groupes des gauches.

Par décret en date du 18 janvier, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Denormandie (Louis-Jules-Ernest), sénateur, a été nommé gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Rouland, décédé.

Par décret en date du 20 janvier, M. d'Alméida, professeur au lycée Henri IV, a été nommé inspecteur général (hors cadre) de l'instruction publique (enseignement secondaire, ordre des sciences).

Bourse de Paris

Cours du 23 Janvier.

Rente 3 p. %..... 76 75
 — 3 p. % amortissable. 79 70
 — 4 1/2 p. %..... 108 25
 — 5 p. %..... 114 00

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 22 janv.	CLOTURE précédent
Banque de France.....	3.060 »	3.050 »
Crédit foncier.....	785 »	770 »
Orléans-Actions.....	1.170 »	1.182 50
Orléans-Obligations..	363 »	360 »
Suez.....	706 25	712 50
Italien 5 %.....	74 35	74 15

Le Musée artistique et littéraire.

Sommaire du numéro du 18 janvier.

TEXTE : Nos gravures. La rédaction. — Les palais du Trocadéro et du Champ-de-Mars. Viollet-le-Duc. — Les richesses de la France. Surmay. — Ether (Sonnet). Sully Prudhomme. — Une grande inspiration. Un vieux parisien. — Amusettes. A Theuriot. — Petite Gazette. — L'esprit des autres.

GRAVURES : Souvenir de Rembrandt. Fac simile d'une eau forte de Hubert Herkomer, d'après son tableau. (Grosvenor Gallery.) — Un des mascarons de la cascade du Trocadéro. Dessin de H. Toussaint, gravure de Puyplat. — Bas-relief en bois sculpté et doré sur un orgue chinois. (Musée instrumental du Conservatoire.) Fac simile d'un dessin de Gabriel Liguier. — Plan des bâtiments à conserver et réunion des deux rives (Exposition universelle de 1878.) Croquis de Viollet le-Duc. — La cascade du Trocadéro. Dessin de H. Toussaint, gravure de Puyplat. — Le Taureau. Un des animaux allégoriques, en bronze doré, qui entourent la cascade du Trocadéro. Dessin de H. Toussaint, d'après la sculpture d'Auguste Cazin. — Entrée du Trocadéro. Dessin d'après nature de H. Toussaint. — Les environs de Cannes. Dessin de Français. — Ancienne bannière de Strasbourg. — Un des mascarons de la cascade du Trocadéro. Dessin de H. Moussaint, gravure de Puyplat.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 28 (11 janvier)

Ehrenberg, sa vie et ses travaux, par M. Ed. Perrier. — Organisation d'une force navale volontaire dans les colonies anglaises, par M. Th. Brassey. — Le dictionnaire de M. Littré. — Nécrologie : Sales-Girons. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 28 (11 janvier)

Les Finances égyptiennes. — M. Renouard, par M. Charles Richet. — Espagne et France, par Edouard Fournier. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par Louis Ulbach. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 18 janvier.

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Jérôme. — Débordement de la Seine, par Simon de Vandières. — Le mariage du roi des Pays-Bas, par Charles Murato. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Le Turkestan oriental, par E. H. — La Robe de noces, par Alexandre Dumas (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echechs.

GRAVURES : Débordement de la Seine; démantèlement d'une famille de marchands, aux environs de Paris. Le Point-du-Jour; le quai de Bercy; la berge d'Anteuil. — Navire norvégien pris dans les glaces du pôle Nord. — S. M. Emma de Waldeck-Pyrmont, reine des Pays-Bas. — S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas. — Exposition universelle (section française): Thamar et Absalom, tableau de M. Alexandre Cabanel. — Le maréchal Espartaco, duc de la Victoire, décédé le 8 janvier. — Turkestan: troupes de la garde, à Yarkand. Famille indigène en voyage. — Le château d'Arolsen, où a été célébré le mariage du roi des Pays-Bas avec la princesse Waldeck-Pyrmont. — Rébus.

Les visiteurs admis à parcourir les galeries du Palais de l'Industrie où sont déjà rangés, classés et étiquetés les 75,000 lots de la loterie Nationale ont pu se rendre compte de l'activité déployée par l'administration grâce au zèle infatigable de Monsieur MARTEAU, conservateur des lots et de son secrétaire Monsieur MONTARGIS.

Encore quelques jours et cette immense collection d'œuvres d'art et de produits les plus perfectionnés de l'industrie devra être répartie suivant le caprice du sort.

Grosse difficulté ! Il s'agissait de trouver le moyen de procéder rapidement à l'emballage des Lots et à leur expédition tant en France qu'à l'étranger.

Des efforts individuels auraient été impuissants à mener à bonne fin une œuvre aussi colossale : Une association pouvait seule réunir tous les éléments indispensables à une prompt exécution des ordres des gagnants.

Cette association vient de se constituer sous le titre d'Agence générale de la Loterie Nationale.

Le programme que nous avons sous les yeux nous donne l'assurance qu'elle est appelée à rendre les plus grands services.

Tout y est prévu :

L'emballage est confié au syndicat des maisons d'emballage les plus importantes de la capitale; les livraisons dans Paris sont effectuées par les Messageries Nationales, et pour les expéditions, l'agence s'est adjoint plusieurs autres entreprises de transport des plus considérables.

Enfin un service spécial est créé pour la conversation des lots en argent, les ventes seront faites par les soins de commissaires priseurs et des courtiers du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

En temps utile, nous ferons connaître à nos lecteurs l'organisation complète de cette agence, dont le siège principal est établi dès maintenant au Cirque d'Été des Champs Elysées, en face du Palais de l'Industrie.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

MINES DE DIÉLETTE

Près de CHERBOURG (Manche)

CAPITAL-ACTIONS 3,000,000 DE FRANCS

ÉMISSION

DE

1,500 Obligations de 400 francs 6 0/0

Remboursables en 45 années, à partir du 31 déc. 1880.

INTÉRÊTS 24 FRANCS PAR AN

payables par semestre les 1^{er} Juillet et 1^{er} Janvier.

Le premier coupon est payable le 1^{er} Juillet prochain.

La société de Diélette n'ayant contracté aucune dette antérieure, ses obligations sont donc garanties par tout l'actif social. La masse de minerais de fer des mines de Diélette est évaluée à 96 millions de tonnes.

PRIX D'ÉMISSION: 385 francs

payables comme suit :

50 francs en souscrivant ;

35 » à la répartition ;

100 » le 1^{er} mars 1879 ;

100 » le 1^{er} Avril 1879 ;

100 » le 1^{er} Mai 1879 ;

385 francs.

Les Obligations libérées à la répartition seront délivrées à 382 fr. 50, ce qui représente un revenu de 6/14 0/0 sans compter la prime d'amortissement.

Les titres définitifs seront immédiatement délivrés.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Les lundi 27 et mardi 28 Janvier 1879.

A Paris; Au siège social, 51, rue de Provence; à la caisse Vivienne, 45, rue Vivienne.

Adresser les fonds, mandats, chèques coupons ou valeurs de Bourse au Directeur de la Caisse Vivienne, 45, rue Vivienne, à Paris.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Société Française Financière.

Un à compte de 30 francs par action à valoir sur le dividende de l'exercice en cours, sera payé, en échange du coupon n° 5, le 1^{er} février, aux caisses de la Société, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, sous déduction de l'impôt, soit :

Par action nominative..... 29 10

Par action au porteur..... 28 425

De toute les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante, pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les capsules de Goudron de Guyot sont devenues un remède populaire dans ce genre de

maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Pour éviter de nombreuses imitations, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. 15

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amon-

tissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la

Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

ACHETEZ vos MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez A. ROBERT, Fab. Économie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseignements gratuits et franco

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

BUFFANT

M^e TAPISSIER, RUE DE LA PRÉFECTURE, A CAHORS,



J'ai l'honneur de vous informer que je viens de transférer mon Magasin rue de la Préfecture, ancienne maison Calvet. Comme par le passé, ma Clientèle trouvera chez moi un grand assortiment de Papiers peints, Drapeaux avec frange et hampe dorées, inscriptions demandées.

Toilettes anglaises, Tables de salon, Tables à ouvrage. Sommiers élastiques très bien conditionnés, avec ressorts de première qualité, aciérés.

Franges coton en tout genre, Passementerie laine et soie, Embrasses de toute façon.

Ciels de lit, Bâtons noyer, acajou, et tout autre bois; Paters, Toiles cirées.

Fauteuils, Chaises, Canapés en tout genre.

Prie-Dieu, Chauffeuses, etc., etc.

Garnitures de lit et de croisées dans tous les styles.

Papiers peints depuis 0 fr. 35 c. le rouleau; Papier satiné à 0 fr. 95 c. Papier doré 4 fr. 50.

Bordare depuis 1 fr. les 32 mètres jusqu'à 4 fr.; dorée, 5 fr. les 32 mètres jusqu'à 10 francs.

Le tout à des Prix modérés.

UN FRANC PAR AN Le Moniteur des Valeurs à Cots 52 NUMÉROS. PARISSANT TOUS LES DIMANCHES. Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

CIGARETTES INDIENNES au Cannabis India de GRIMAULT & C^{ie}, Pharmaciens à Paris. Il suffit d'aspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis India, pour faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toue nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée, et toutes affections des voies respiratoires.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie droguerie Vinel.

PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES

Le véritable Papier d'Albepespyres, le seul admis et employé dans les hôpitaux militaires, est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales comme étant la meilleure préparation pour entretenir les vésicatoires.

Avis important: Est contrefaite toute boîte dont l'étiquette ne porte pas la signature: Fumouze-Albepespyres

SIROP DE DENTITION DU D^r DELABARRE

Employé en frictions sur les gencives des enfants, il facilite la sortie des dents et prévient les accidents de la première dentition. — Ne contient pas d'opium.

DÉPOT: Paris, Fumouze-Albepespyres, 78, faubourg Saint-Denis. France et Etranger, dans toutes les pharmacies, ou l'on trouve également les dentifrices du docteur Delabarre.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la

Plus de névralgies



Plus de maux de tête

C'est la PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-fier-opticien, boulevard Nord.

PULSOMÈTRE HALL

Breveté s. g. d. g.

Médailles d'or à l'Exposition universelle de Paris 1878.

Appareil pour élever tous les liquides, sans organe mécanique d'aucune espèce, par l'action directe de la vapeur sur l'eau. 15 modèles différents, pouvant élever depuis 40 litres jusqu'à 10,000 litres par minute. Poids des appareils: depuis 14 kil. jusqu'à 2,500 kil., suivant leur grosseur.

Espace occupé par le plus petit modèle: 0 m. 250 x 0 m. 220 x 0 m. 150. Espace occupé par le plus grand modèle: 2 m. 425 x 1 m. 930 x 1 m. 410.

Applicable à toutes les industries ayant à élever des liquides de toute espèce, froids ou chauds, même contenant des matières solides en suspension, et spécialement aux: Chemins de fer, bateaux à vapeur, mines, bains, ménages, pompes à incendie, fosses d'aisances, brasseries, distilleries, sucreries, produits chimiques, fabriques de papier, tanneries, travaux hydrauliques, travaux de fondation, épaissements, irrigations, cales sèches, construction de canaux et d'égoûts, puits, goudron de gaz, lessives de soude, huiles stéarines fondues, etc., etc.

Seul concessionnaire de l'exploitation en France: Société de Construction des Batignolles (précédemment Ernest Gouin et Cie, 174, 176, 178, avenue de Clichy, à Paris). Nota. — Les concessionnaires du brevet du pulsomètre ont acheté, avec garantie, le monopole exclusif de son exploitation en France; toute contrefaçon sera poursuivie ainsi que tout emploi de Pulsomètre contrefait.

CAMPAGNE DE 1879

DREUFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSMANN,

Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

ET DU

GUANO DISSOUS DU PÉROU

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Cie. Brast, chez M. E. VINCENT. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et Cie. Havre, chez M. E. PIQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et Cie. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Cie. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.

FONDS DE COMMERCE

A CÉDER DE SUITE.

Lingerie, Bonneterie, Ganterie, Mercerie, fine Parfumerie.

Liquidation pour cause de cessation de commerce.

Grande réduction sur les prix.

S'adresser AUX TROIS SŒURS

M^{lles} SOULIÉ, galerie de Fontenille, à Cahors.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

EXTRAIT DU CATALOGUE

Table listing various books and their prices, including Dictionnaire de P. Larousse, Dictionnaire de Littré, Dictionnaire d'Histoire naturelle, etc.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

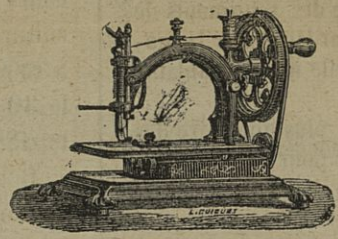
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes:

Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurlu et Hautin,

Accessoires, pièces de rechange et fournitures. Coupe-boutonnères.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises crêtonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix: 1 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES:

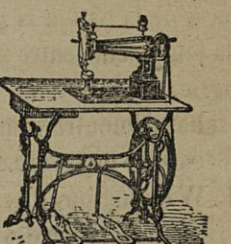
Table listing different sewing machine models and their prices, such as La petite Silencieuse, La Merveilleuse, etc.



MACHINES

SYSTÈME ELIAS HOWE:

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.



LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr. id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

CAPSULES de RAQUIN au Baume de COPAHU. EXIGER SUR CHAQUE FLACON CES DEUX ÉTIQUETTES. EST IMITATION OU CONTREFAÇON. Les Capsules de Raquin. Sont les seules capsules au gluten approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine. — La savante assemblée les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de copahu dans le traitement des MALADIES SECRÈTES.